



République Française

Département du Bas-Rhin

COMPTE RENDU

Séance du CONSEIL DE COMMUNAUTE

LE 18 DECEMBRE 2013

19 HEURES A SUNDHOUSE

Date de convocation : 11 décembre 2013

Délégués en fonction : 26 Présents : 24 Absents et excusés : 2 Procurations : ./.

Membres présents :

- **Artolsheim** : SCHULTZ Bernard
- **Bindernheim** : M. Jean-Paul IMBS
- **Boesenbiesen** : M. Jean-Blaise LOOS
- **Bootzheim** : M. François GALLIN (suppléant)
- **Elsenheim** : M. Francis MERTZ
- **Heidolsheim** : M. Alex JEHL
- **Hessenheim** : Mme Anne-Lise ULRICH
- **Hilsenheim** : M. Bruno KUHN,
- **Mackenheim** : ./..
- **Marckolsheim** : M. Frédéric PFLIEGERSDOERFFER, M. Jean-Marie HAEFFELI, M. Marc GAUTIER, Mme Catherine GREIGERT, Mme Chrystelle ERARD, M. Jean-Claude MULLER, Mme Claudine OBER,
- **Ohnenheim** : M. Rémy STOECKLE
- **Richtolsheim** : M. Gérard SCHWAB
- **Saasenheim** : Mme Marie-Thérèse STOECKEL (suppléante),
- **Schoenau** : M. Servais ROESZ (suppléant)
- **Schwobsheim** : M. Jean-Marie SIMLER
- **Sundhouse** : M. Pierre GRAFF (suppléant), M. Claude GERBER (suppléant)
- **Wittisheim** : M. André KRETZ, M. Justin FAHRNER,

Absents excusés:

M. Georges BLANCKAERT, M. Maurice FAHRNER, M. Jean-Claude SPIELMANN, M. Norbert LOMBARD, M. Gérard BERNARD, M. Jean-Louis SIEGRIST, M. Michel BERGER, Mme Denise ADOLF (suppléante), M. Henri SIMLER (suppléant), M. François REMOND (suppléant), M. Benoît ECK (suppléant), M. Pascal JEHL (suppléant), M. Régis KREDER (suppléant), M. Gérard FAHRNER (suppléant), M. Jean-Pierre ARNOLD (suppléant), Mme Christiane BERNARD (suppléante), M. Bruno BOSCHERO (suppléant), Mme Patricia CUCUAT (suppléante), M. Philippe PIVARD (suppléant), M. Gilles WEBER (suppléant), M. Sébastien SCHWOERER (suppléant), M. Jean-Marie BECK (suppléant), Mme Edith SCHWAB (suppléante), M. Antoine HERTH (Député).

Assistaient en outre :

M. Patrick SPIEGEL (suppléant), Mme Marie-Louise HUMBERT (suppléante), Mme Denise KEMPF (suppléante), Mme Danièle SCHWEIN (suppléante), M. Gérard SIMLER (Conseiller Général), M. Jean-Paul BEHR (Trésorier), M. Laurent KRACKENBERGER (Conseil Général du Bas-Rhin), M. Stéphane ROMY (Directeur Général des Services), M. Jean-Marc STURMEL (Directeur Général Adjoint), M. Didier HERRMANN (Directeur des Services Techniques), Mme Agathe BRUANDET (Directrice de la Médiathèque de la Bouilloire), M. Thierry GELB (Agent de Développement), Céline SPITZ (Agent de Développement).

A. FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE

1. Désignation du secrétaire de séance

Le Conseil de Communauté, sur proposition du Président de séance,

- ◆ désigne à l'unanimité comme secrétaire de séance, Monsieur Jean-Marie SIMLER.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 05 novembre 2013

Le Conseil de Communauté, après en avoir pris connaissance et avoir délibéré,

Vu l'article 21 du règlement intérieur adopté le 22 février 2012,

- ◆ approuve le procès-verbal de la séance du 5 novembre dernier.

Adopté à l'unanimité.

3. Décisions du Président et du Bureau

Le Président rend compte des délégations d'attribution exercées par le Président et le Bureau en vertu de la délibération du Conseil de Communauté du 9 janvier 2012.

B. FINANCES

1. Orientations budgétaires 2014

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,

- ◆ prend acte de la tenue, en sa séance du 18 décembre 2013, du débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2014.

*

**

2. Budget annexe PAIM - Décision budgétaire modificative n°1

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,

- ◆ se prononce favorablement sur la décision budgétaire modificative suivante :

BUDGET PAIM

❖ Section de fonctionnement

Fonction	Chapitre	Intitulé	Article	Intitulé	Montant	Observations
90	023	Virement à la section d'investissement	023	Virement à la section d'investissement	+ 1 700 €	
90	042	Opération d'ordre de transfert entre sections	7133	Variation des en-cours de production de biens	+ 1 700 €	

❖ **Section d'investissement**

Fonction	Chapitre	Intitulé	Article	Intitulé	Montant	Observations
90	040	Opération d'ordre de transfert entre sections	3351	Travaux en cours terrains	+ 200 €	
90	040	Opération d'ordre de transfert entre sections	3354	Travaux en cours études et prestations de services	+ 200 €	
90	040	Opération d'ordre de transfert entre sections	33581	Travaux en cours frais accessoires	+ 1 300 €	
90	021	Virement de la section de fonctionnement	021	Virement de la section de fonctionnement	+ 1 700 €	

Adopté à l'unanimité.

*
**

3. Budget annexe médiathèques - Décision budgétaire modificative n°2

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,

- ◆ **se prononce favorablement** sur la décision budgétaire modificative suivante :

BUDGET MEDIATHEQUES

❖ **Section de fonctionnement**

Fonction	Chapitre	Intitulé	Article	Intitulé	Montant	Observations
321	66	Charges financières	66111	Intérêts réglés à l'échéance	- 262	
321	67	Charges exceptionnelles	678	Autres charges exceptionnelles	+ 262 €	Facturation documents BDBR

Adopté à l'unanimité.

*
**

4. Budget principal - Décision budgétaire modificative n°3

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,

- ◆ **se prononce favorablement** sur la décision budgétaire modificative suivante :

BUDGET PRINCIPAL

❖ **Section de fonctionnement**

Fonction	Chapitre	Intitulé	Article	Intitulé	Montant	Observations
	022	Dépenses imprévues	022	Dépenses imprévues	- 73 765 €	
113	65	Autres charges de gestion courante	6553	Service d'incendie	+ 73 765 €	Contingents incendie (allocation vétéran)

❖ Section d'investissement

Fonction	Chapitre	Intitulé	Article	Intitulé	Montant	Observations
020	204	Subventions d'équipement versées	204141	Subv d'équipement versées aux communes membres du GFP	- 750 000 €	Régularisation article
020	204	Subventions d'équipement versées	2041412	Subv d'équipement versées aux communes membres du GFP Bâtiments et installations	+ 750 000 €	
020	21	Immobilisations corporelles	21318	Autres constructions	- 40 000	
523	204	Subventions d'équipement versées	204172	Autres établissements publics locaux	+ 40 000	Subvention EHPAD Hilsenheim

Adopté à l'unanimité.

C. ADMINISTRATION GENERALE

1. Personnel

a. Modification du guide des déplacements de la Collectivité

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,

- ◆ **approuve** les modifications proposées du guide des déplacements de la Collectivité.

Adopté à l'unanimité.

*
**

b. Approbation de la Charte de bon usage des moyens d'informations

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,

- ◆ **adopte** la Charte du bon usage des moyens d'informations de la Communauté de Communes
- ◆ **autorise** le Président à procéder à la modification de ce document chaque fois que les circonstances l'exigent.

Adopté à l'unanimité.

*
**

c. Adoption du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,

- ◆ **adopte** le Document Unique présenté ainsi que le plan d'actions inhérent,

- ◆ **autorise** le Président à procéder à la modification de ce document au minimum chaque année et à chaque fois que les circonstances l'exigent, notamment lorsque qu'un poste de travail a été modifié, ou encore après chaque accident du travail.

Adopté à l'unanimité.

*
**

2. Fonds de concours à la Commune de Mackenheim pour le réaménagement de la Mairie

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,

- ◆ **approuve** le versement d'un fonds de concours de 30 000 € à la Commune de Mackenheim pour le réaménagement de la Mairie ;
- ◆ **approuve** le projet de convention avec la Commune de Mackenheim ;
- ◆ **autorise** le Président à le signer ;
- ◆ **prend acte** de l'inscription des crédits nécessaires au programme 134 - fonction 020 - article 204141 « subventions d'équipement versées aux communes » ;
- ◆ **décide** d'une manière plus générale de l'arrêt de ce dispositif le 31 mars 2014.

Adopté à l'unanimité.

*
**

3. Gendarmerie Intercommunale – Projet de bail avec l'Etat

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,

- ◆ **approuve** les dispositions du projet de bail ;
- ◆ **autorise** le Président à le signer.

Adopté à l'unanimité.

D. SERVICES A LA PERSONNE

1. Restauration scolaire et garderie périscolaire de Hilsenheim – Convention de gestion et de transaction avec la Commune

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,

- ◆ **approuve** le projet de convention avec la Commune d'Hilsenheim, valant pour partie transaction et pour partie convention de prestation de services ;
- ◆ **autorise** le Président à le signer ;
- ◆ **charge** Monsieur le Président d'exécuter la présente délibération en tant que de besoin ;
- ◆ **décide** de l'inscription des crédits nécessaires au budget - Chapitre 65 – Article 657341 « Subvention de fonctionnement versée à une commune membre » - Fonction 643 financé par un prélèvement identique sur l'article 022 « Dépenses imprévues ».

Adopté à l'unanimité.

*
**

2. Périscolaire d'Elsenheim – Convention financière pour la répartition des charges communes des locaux mis à disposition par la Commune

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,

- ◆ **approuve** le projet de convention relative à la répartition des charges communes pour le périscolaire de Elsenheim ;
- ◆ **autorise** le Président à signer le projet ;
- ◆ **prévoit** les crédits nécessaires pour le financement de ces charges au budget de fonctionnement – Chapitre 011 – Article 614 « Charges Locatives » – Fonction 643.

Adopté à l'unanimité.

*
**

3. Multi accueil de Marckolsheim – Avenant pour la prolongation de la convention de Délégation de Service Public pour la gestion et l'exploitation du Multi Accueil

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,

- ◆ **approuve** la prolongation pour un motif d'intérêt général de 3 mois, soit jusqu'au 31 août 2014, de la convention de délégation de service public signée entre la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim et l'Association Générale des Familles du Bas-Rhin ;
- ◆ **autorise** le Président de la Communauté des Communes, à signer l'avenant correspondant à cette prolongation ;
- ◆ **valide** le fait que le recours à la procédure de délégation de service public défini par délibération du 4 novembre 2013 reste inchangé à l'exception du délai de la future convention qui entrera en vigueur le 1er septembre 2014 pour arriver à échéance le 31 août 2020 soit six ans.

Adopté à l'unanimité.

*
**

4. Relais d'Assistantes Maternelles – Avenant pour l'extension du service à l'ensemble du territoire

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,

- ◆ **approuve** l'avenant de 12 609 € avec l'Association Générale des Familles du Bas-Rhin pour extension du service représente un surcoût de 7% par rapport à la convention de délégation initiale ;
- ◆ **autorise** le Président à signer l'avenant.

Adopté à l'unanimité.

E. ANIMATION SOCIOCULTURELLE

1. Médiathèque de la Bouilloire – Convention financière avec la Commune de Marckolsheim pour la répartition des charges

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,

- ◆ **approuve** le projet de convention avec la Commune de Marckolsheim portant sur la répartition des charges de fonctionnement de la médiathèque La Bouilloire ;
- ◆ **autorise** le Président à le signer.

Adopté à l'unanimité.

*
**

2. Ecole de Musique Intercommunale – Convention avec la Commune de Marckolsheim pour la mise à disposition des locaux

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,

- ◆ **valide** le projet de convention de mise à disposition de locaux de la maison Kolb à Marckolsheim à l'école de musique intercommunale ;
- ◆ **autorise** le Président à le signer.

Adopté à l'unanimité.

*
**

3. Ecole de Musique Intercommunale – Convention de mise à disposition de matériels à la MJC de Marckolsheim

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,

- ◆ **valide** le projet de convention de mise à disposition de matériels à la MJC de Marckolsheim ;
- ◆ **autoriser** le Président à le signer.

Adopté à l'unanimité. (Monsieur Jean-Claude MULLER ne prend pas part au vote).

F. PROMOTION DU TERRITOIRE

1. Office de Tourisme du Grand Ried

a. Demande de subvention

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,

- ◆ **décide** l'attribution de la subvention 2014, d'un montant de 113 405 € à l'Office de Tourisme du Grand Ried. Conformément à la Convention d'Objectifs, le versement pourra être opéré en deux temps :
 - Versement de 50% de la subvention au courant du mois de janvier 2014
 - Versement du résiduel de la subvention avant le 1er juillet 2014.

Adopté à l'unanimité. (Monsieur Justin FAHRNER, Vice-Président, ne prend pas part au vote).

*
**

b. Demande de classement en catégorie III

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,

- ◆ **demande** le classement de l'Office de Tourisme intercommunautaire du Grand Ried en Catégorie III,
- ◆ **charge** la Présidente de cet établissement de constituer le dossier relatif à la procédure de classement.

Adopté à l'unanimité.

*
**

2. Infobest Vogelgrün-Breisach – Convention de fonctionnement et de financement

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,

- ◆ **approuve** le projet de convention relative au financement et au fonctionnement de l'instance transfrontalière Infobest Vogelgrün-Breisach pour la période 2014-2017 ainsi que son budget prévisionnel pluriannuel ;
- ◆ **autorise** le Président à signer la convention ;
- ◆ **décide d'inscrire** au budget 2014 une subvention de 4 000 € au bénéfice de l'Infobest Vogelgrün-Breisach- Chapitre 65 – Article 657358 –Fonction 90.

Adopté à l'unanimité

G. ENVIRONNEMENT

1. SMICTOM d'Alsace Centrale – Tarifs 2014 pour la redevance incitative unique

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,

- ◆ **approuve** pour les usagers domestiques et non domestiques de la Communauté de Communes la base tarifaire suivante pour 2014 :

TARIFS 2014 DE LA REDEVANCE INCITATIVE UNIQUE							
Volume des bacs en litre	60	80	120	180	240	340	770
Tarif Circuit	180.23 €	211.53 €	273.05 €	366.94 €	460.84 €	616.25 €	1 286.46 €
Tarif Ecart	159.73 €	183.47 €	232.04 €	304.35 €	377.74 €	498.61 €	1 019.89 €

Adopté à l'unanimité.

H. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

1. Renouvellement de la convention de concession électrique passée avec ERDF

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,

- ◆ **approuve** le renouvellement de contrat de concession avec ERDF pour une durée de 25 ans à compter du 1er janvier 2014 ;
- ◆ **autorise** le Président à le signer.

Adopté à l'unanimité.

I. DIVERS

1. Participation aux frais engagés par la Commune de Marckolsheim pour l'accueil de l'exposition « De boue et de larmes ».

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,

- ◆ **approuve** l'octroi d'une participation financière la Communauté de Communes à la Commune de Marckolsheim pour l'accueil de l'exposition « De boue et de larmes » proposée par la société Instant 3D ;
- ◆ **approuve** le projet de convention financière avec la Commune ;
- ◆ **autorise** le Président à le signer.

Adopté à l'unanimité.

Fait à Marckolsheim, le 23 décembre 2013

Le Président,

Frédéric PFLIEGERSDOERFFER

